

Edris Seid,
conseiller national
TaxDev, IFS

#TaxDev

Session pratique :

Impôts indirects

19 septembre 2023

Dépense Fiscale – Commerce International

Calcul en utilisant les deux approches

Le pays A perçoit des droits de douane (sur la valeur CAF des importations) et la TVA (sur la somme de la valeur CAF des importations et des droits de douane à payer).

- Des données de démonstration sont fournies.
 - contient des informations détaillées sur la valeur CAF, la perception effective des droits de douane et de la TVA, ainsi que le taux légal des droits de douane et de la TVA au niveau de la catégorie de marchandises
 - suppose que la DF sur la TVA à l'importation est déclaré comme faisant partie de la DF sur les importations.

Calcul de la DF en utilisant les deux approches

Question I :

1) Calculer la DF selon l'approche I

☐ DF sur les droits de douane

☐ DF sur la TVA

☐ Synthétiser les résultats par "SECTEURS".

Approch 1: *Indice*



- $DF \text{ sur la TVA} = Référence_{VAT} - Réel_{VAT}$

- $Référence_{TVA} = TVA_{Rb} * (CAF + CAF * Droit \text{ de Doudane}_b)$

- $Réel_{TVA} = TVA_{Ra} * (CAF + CAF * Droit \text{ de douane}_a)$

- $Direct \text{ TVA} = (TVA_{Rb} - TVA_{Ra}) * (CAF + Réel_{Douane})$

Calcul de la DF en utilisant les deux approches

Question 2 :

1) Calculer la DF selon l'approche II

☐ DF sur les droits de douane (taxe directe et taxe indirecte)

☐ DF sur la TVA

☐ Synthétiser les résultats par "SECTEURS".

2) Comparer les résultats des deux approches

Approch II: *Indice*

- La DF de droits de douane DIRECTE résultant d'exonérations de droits de douane ou des réductions de taux est donné comme suit :

$$DF \text{ Direct Droits de douane} = (Droits \text{ de Douane}_b - Droits \text{ de Douane}_a) * CAF$$

- La DF des droits de douane INDIRECTE résultant de la TVA est de:

$$Effet \text{ Indirect_Douane}_{TVA} = TVA_{Rb} (DF \text{ des droits de douane directe})$$

- De même, le DF de la TVA est

$$Directe \text{ TVA} = (TVA_{Rb} - TVA_{Ra}) * (CAF + Réel_{Douane})$$

Dépense fiscale sur la TVA

DF sur la TVA

Supposons que nous ayons cette chaîne d'approvisionnement simple avec un taux de TVA standard de 15 %, mais que le blé soit exonéré de la TVA.



Agriculteur
produit du blé et
le vend au
"meunier".



Miller
achète le blé et
produit de la
farine



Boulangerie
achète la farine et
produit du pain



Consommateur
achète le pain à la
boulangerie

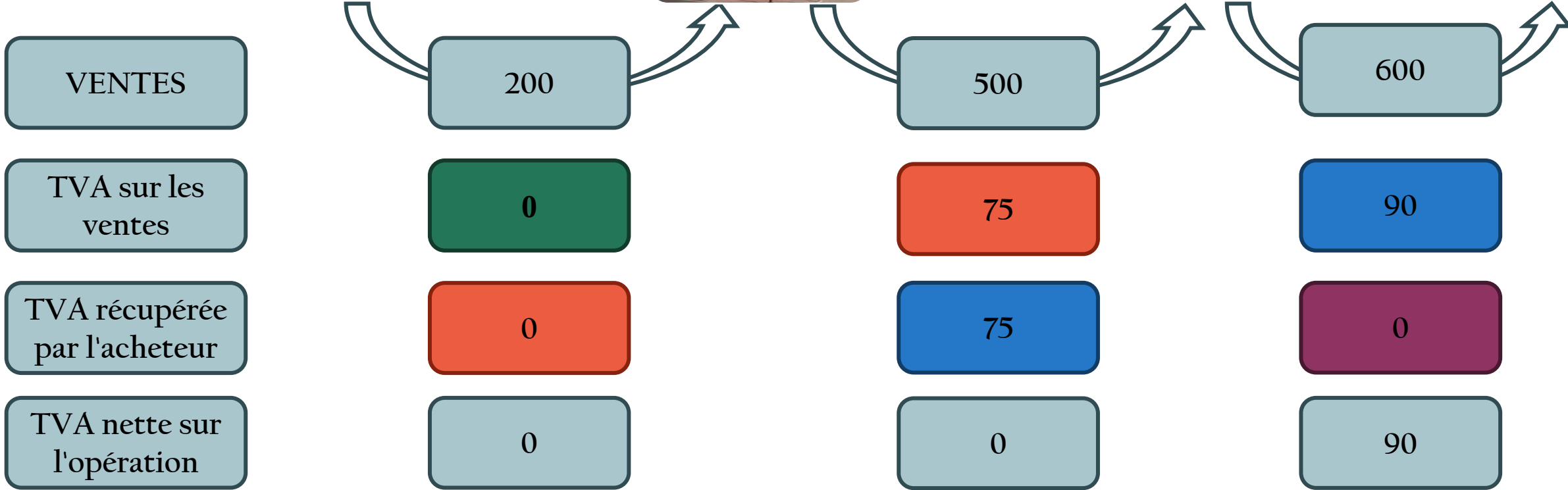
Session pratique II : *DF sur la TVA*

Question I

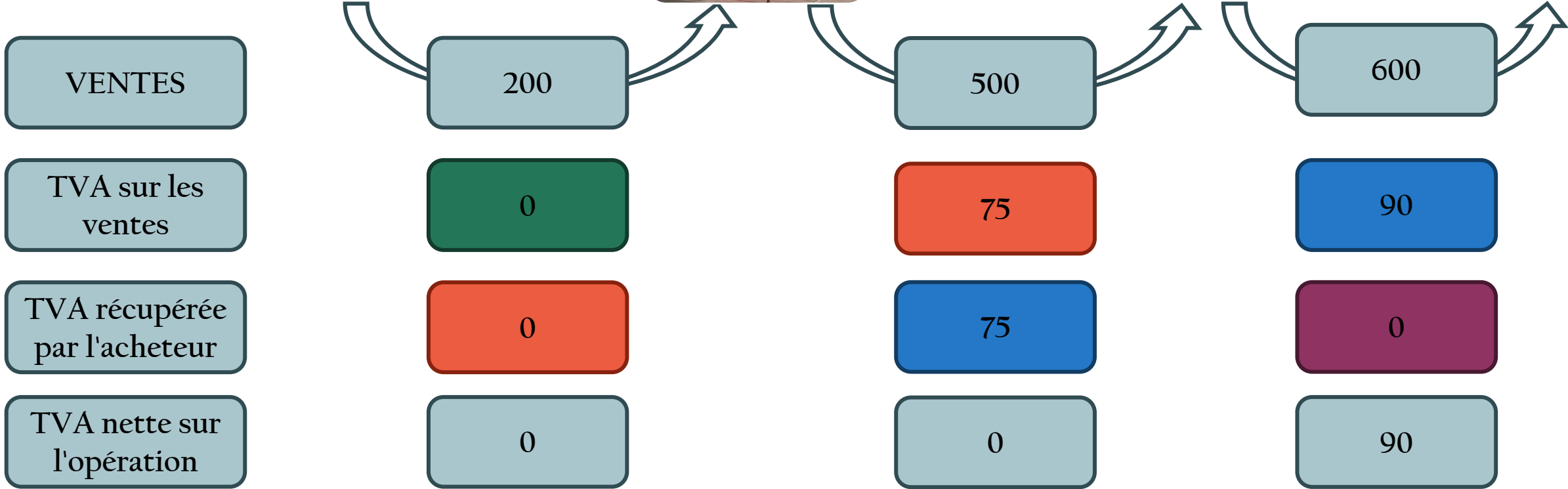
Les produits fermiers sont exonérés de TVA.

- *Qu'est-ce que cela implique pour le de la TVA dans la chaîne d'approvisionnement ?*

Le blé est exonéré de la TVA



Le blé est exonéré de la TVA



Session pratique II : *TVA TE*

Question II

Quelle est la différence essentielle entre l'exonération et le taux zéro ?

- Scénario a - *La farine est exonérée de la TVA*
- Scénario b - *Un taux zéro est appliqué à la farine, à la place*

TVA sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement -

Farine exonérée de la TVA



VENTES

200

500

600

TVA sur les
ventes

30

0

90

TVA récupérée
par l'acheteur

0

0

0

TVA nette sur
l'opération

30

0

90

The Centre for Tax Analysis in Developing
Countries (TaxDev)
LinkedIn: @taxdev
Twitter: #TaxDev

www.taxdev.org

The Institute for Fiscal Studies
7 Ridgmount Street
London
WC1E 7AE

www.ifs.org.uk

The Overseas Development Institute
203 Blackfriars Road
London
SE1 8NJ

www.odi.org

TaxDev